



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE**

Séance du lundi 7 septembre 2026

En exercice : 23

Présents : 19

Excusés : 3

Absents : 1

Date de la convocation :

02/09/2026

Président de séance :

Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :

Vincent THIBERT

Rapporteur : Pascal DUCROUX

N° interne de l'acte : 2026-49

lundi 7 septembre 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS.

Membres présents :

Aurélien BARRAT, Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE, Valérie BOUILLOUX, Valentin CARRERAS, Corinne CONDEMIN, Françoise CURAILLAT, Emilie DAILLY, Claire DE CROMBRUGGHE, Pascal DUCROUX, Océane FERREIRA NUNES, Annick GUYON, Sébastien JAILLET, Bekrih KRASNICI, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT, Christine VAZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Céline CARREIRO (donne pouvoir à : Annick GUYON), Eric FOREST (donne pouvoir à : Vincent THIBERT), Luc GIROUX (donne pouvoir à : Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE)

Membres Absents :

Lucien MILLOT

Objet: Convention de mise à disposition d'un service de police municipale avec la commune de Saint-Amour-Bellevue

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 512-1 à L. 512-3 et R. 512-1 à R. 512-4 relatifs à la mise à disposition ponctuelle d'un agent de police municipale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** la convention de mise à disposition ponctuelle d'un service de police municipale ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Vincent THIBERT

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS

